

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant les Budgets des Finances, des Non-Valeurs, Remboursements et Péages, et des Dépenses pour Ordre, pour l'exercice 1844.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présens et à venir, Salut:

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les Budgets du Département des Finances, des Non-Valeurs, Remboursements et Péages, et des Dépenses pour Ordre, pour l'exercice 1844, sont fixés :

Le Budget du Département des Finances, à la somme de onze millions huit cent seize mille huit cent cinquante-deux francs cinquante sept centimes (11,816,852 fr. 57 c.).

Le Budget des Non-Valeurs, Remboursements et Péages, à la somme de deux millions quarante-quatre mille francs (fr. 2,044,000 »);

Le Budget des Dépenses pour Ordre, à la somme de treize millions quatre cent cinquante-un mille deux cent vingt-cinq francs (fr. 13,451,225 »), le tout conformément aux tableaux ci-annexés.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 19 Janvier 1844.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) LIEDTS.

*Les Secrétaires,
(Signés) SCHEYVEN.
DE RENESSE.*

TABLEAU DU BUDGET DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1844.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.	
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.		
	CHAPITRE PREMIER.				
	Administration centrale.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	908,600	
2	— des fonctionnaires et employés. . . .	436,400	» 16,000		
3	Frais de tournées.	8,000	»		
4	Matériel.	40,000	»		
5	Service de la monnaie.	7,200	»		
6	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.	30,000	»		
7	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes.	»	210,000		
8	Magasin général des papiers.	117,000	»		
9	Frais de publication et rédaction de documents statistiques.	23,000	»		
	CHAPITRE II.				
	Administration du Trésor dans les provinces.				
1	Traitements des directeurs.	86,550	»	336,550	
2	Caissier général de l'État.	250,000	»		
	CHAPITRE III.				
	Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.				
1	Traitements des employés du service sédentaire. .	863,400	»		
	(Les suppléments de traitement pour pertes résultant de la suppression des leges accordés aux fonctionnaires et employés de l'Administration des Contributions, ne pourront être imputés sur l'article 1 ^{er} , que jusqu'à concurrence d'une somme totale de 37,000 francs).				
2	Remises proportionnelles des receveurs et indemnités accordées par les litt. B, C et D, de l'Arrêté royal du 18 novembre 1822, n° 157.	1,710,000	»		
	(L'excédant de dépense résultant de la balance des maxima et des minima de remises et indemnités, ainsi que des suppléments de traitement accordés à des receveurs rétribués au moyen de remises proportionnelles, ne pourra dépasser la somme de 23,000 francs).				
3	SERVICE ACTIF.— Traitements.	a. Inspecteurs en chef. . . .	48,000	»	
		b. Contributions directes, cadastre et comptabilité.	Contrôleurs.	320,200	»
			Géomètres de 1 ^{re} et de 2 ^e classe. . .	80,200	»

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.		
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.			
4	DOUANES ET RECHERCHE MARITIME. — Traitements.	a. Inspecteurs.	36,200 »	»	8,722,351 32	
		b. Contrôleurs.	121,700 »	»		
		c. Lieutenants et sous-lieutenants.	193,600 »	»		
		d. Brigadiers et sous-brigadiers. .	1,235,200 »	»		
		e. Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	2,203,600 »	»		
		f. Recherche maritime.	Sous-lieutenants. .	2,800 »		»
			Sous-brigadiers. .	1,100 »		»
			Matelots de 1 ^{re} et 2 ^e classe et mousles.	56,000 »		»
	g. Renforcement du personnel de la douane.	100,000 »	»			
5	ACCISES. — Traitements.	a. Contrôleurs.	75,300 »	»		
		b. Commis-chef et commis-adjoint du service spécial des sucres.	3,200 »	»		
		c. Sections sédentaires. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe.	621,500 »	»		
		d. Sections ambulantes. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe.	59,900 »	»		
6	Traitements des employés de la garantie.	43,860 »	»			
7	Id. des vérificateurs des poids et mesures. .	52,100 »	»			
8	Id. des avocats de l'administration.	35,670 »	»			
9	Frais de bureau et de tournée.	186,650 »	»			
10	Indemnités.	266,800 »	»			
11	Matériel.	140,000 »	»			
12	Crédit pour opérations cadastrales dans le Luxembourg et le Limbourg.	»	209,371 32			
13	Indemnité pour les transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de conservation au chef-lieu des provinces cadastrées.	25,000 »	»			
14	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc.	31,000 »	»			

NUMÉRO des ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.</i>			
1	Traitement du personnel de l'enregistrement. . .	356,290 »	»	1,826,351 25
2	Id. Id. du timbre.	51,200 »	»	
3	Id. Id. du domaine.	76,300 »	»	
4	Id. Id. forestier.	243,600 »	»	
5	Remises des receveurs.—Frais de perception. . .	848,861 25	»	
6	Id. des greffiers.	41,000 »	»	
7	Frais de bureau des directeurs.. . . .	20,000 »	»	
8	Matériel.	32,000 »	»	
9	Frais de poursuites et d'instances.	55,000 »	»	
10	Dépenses du domaine.	78,300 »	»	
11	Palais de Bruxelles et de Tervueren.	23,800 »	»	
	CHAPITRE V.			
Unique.	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	5,000	»	5,000 »
	CHAPITRE VI.			
1	Dépenses imprévues.	14,000 »	»	18,000 »
2	Travail extraordinaire.	4,000 »	»	
	TOTAL. . . fr.			11,816,852 57

(5)

**TABLEAU DU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS,
POUR L'EXERCICE 1844.**

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE PREMIER.				
Non-valeurs.				
1	Non-valeurs sur le foncier	300,000 »	»	796,000 »
2	Id. sur l'impôt personnel.	370,000 »	»	
3	Id. sur les patentes.	80,000 »	»	
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité. .	30,000 »	»	
5	Non-valeurs sur les redevances des mines. . . .	16,000 »	»	
CHAPITRE II.				
Remboursements.				
1	Restitutions de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages bri- sés.	30,000 »	»	448,000 »
2	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, rem- boursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions va- cantes ou en déshérence, etc.	250,000 »	»	
3	Remboursement des postes aux offices étrangers. .	150,000 »	»	
4	Attributions d'amendes forestières.	18,000 »	»	
5	Déficit des comptables anciens et nouveaux (pour mémoire).	»	»	
CHAPITRE III.				
Péages.				
1	Remboursement du péage sur l'Escaut.	800,000 »	»	800,000 »
TOTAL . . . FR.		»	»	2,044,000 »

(6)

TABLEAU DU BUDGET DES DÉPENSES POUR ORDRE, POUR L'EXERCICE 1844.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Administration du Trésor Public.</i>			
1	Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement pour garantie de leur gestion, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés de l'administration du chemin de fer, par des courtiers, des agents de change, etc., et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc.	1,000,000 »	1,892,000 »
(Le chiffre indiqué à cet article n'est point limitatif. Il pourra s'élever, le cas échéant, jusqu'à concurrence de la somme qui demeure encore à rembourser du chef des cautionnements versés en numéraire, antérieurement au 1 ^{er} octobre 1830, et qui sont remis à la Belgique en exécution du traité du 5 novembre 1842.)			
2	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	178,000 »	
3	Remboursement de fonds perçus au profit de la commission des secours.	30,000 »	
4	Remboursement de fonds versés au profit de la masse d'habillement et d'équipement de la douane. .	212,000 »	
5	Attributions au paiement des pensions, des retenues versées au profit de la caisse de retraite. . . .	472,000 »	
CHAPITRE II.			
<i>Administration des Contributions directes, Cadastre, Douanes et Accises.</i>			
1	Réimpositions sur la contribution foncière. . .	725 »	9,192,225 »
2	Attributions d'amendes, saisies, confiscations opérées par l'administration des contributions. . .	120,000 »	
3	Frais d'expertise de la contribution personnelle. .	30,000 »	
4	Frais d'ouverture des entrepôts.	14,000 »	
5	Remboursement des fonds recouvrés pour les provinces.	6,734,000 »	
6	Remboursement de fonds recouvrés pour les communes.	1,950,000 »	
7	Remboursement de la taxe provinciale sur les chiens.	200,000 »	
8	Id. id. sur le bétail.	125,000 »	
9	Id. de 4 et 5 % perçus au profit des villes de Liège et Verviers pour pillages. . . .	18,500 »	

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	CHAPITRE III.		
	<i>Administration de l'Enregistrement, des Domaines et des Forêts.</i>		
	FONDS DES TIERS.		
1	Recettes diverses et amendes attribuées, soumises aux frais de régie.	100,000 »	2,367,000 »
2	Recettes diverses et amendes de consignation, non- soumises aux frais de régie.	800,000 »	
3	Remboursement de revenus perçus pour compte de provinces.	666,000 »	
	CONSIGNATIONS.		
4	Remboursement de consignations. (Loi du 26 ni- vôse an XIII.)	800,000 »	13,451,225 »
5	Remboursement de consignations à titre de dépôt.	1,000 »	
	Total.	»	